



ACADÉMIE DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le recteur de l'académie de Nice,

**Rectorat
de l'académie de Nice**

DEC
Département des examens et
concours

Service des concours

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 14 septembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021, l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le jury chargé au titre de la session 2021 de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composé comme suit :

Présidente :

Mme CALLEA Isabelle,
attachée principale d'administration de l'Etat, Université Nice Côte d'Azur, Nice ;

Vice-président :

M. GRANITO Romain,
personnel de direction, collège Marcel Rivière, Hyères ;

Membres du jury :

M. VERGNES-FELTZ Florent,
attaché d'administration de l'Etat, préfecture des Alpes-Maritimes, Nice ;

Mme Coralie LEMAITRE,
attachée d'administration de l'Etat, rectorat, Nice ;

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le